

MAIRIE DE BERZY LE SEC

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du mardi 26 août 2014

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil quatorze et le mardi vingt-six août, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Deulceux Christian, Maire.

Etaient présents:

Mrs Séruzier Bernard, Massias Olivier, Georgelin Michel, Gohier Philippe, Vecten Gaëtan, Fourier Baptiste, Guilliot Colette, Dubos Martine, .

Absents excusés : Mrs Dumortier Jean Michel et Gladieux Laurent.

Mr Fourier a été élu secrétaire.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour ; à savoir :

◇ Travaux dans le logement communal.

1/ Tracteur de la commune.

Le Maire informe les conseillers municipaux que le tracteur de la commune nécessite de grosses réparations (circuit hydraulique, freins et embrayage) ; le tracteur a vingt ans, une des pièces de l'embrayage qui est à changer n'est plus disponible en usine, le tracteur est roulant mais ne nous permettra plus de l'utiliser en fauchage.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à la décision à prendre de réparer ou non le tracteur.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident le remplacement du tracteur, cet équipement étant indispensable dans la commune pour entretenir le bas-côtés des routes communales (la commune compte plus huit km de voirie à entretenir), mais aussi pour procéder au déneigement hivernal (nous sommes équipés d'une lame de déneigement et d'un épandeur à sel).

Le Maire présente alors au conseil municipal trois devis d'achat d'un tracteur des sociétés Rocha, Mécafor et Eurotrac.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Mécafor pour un tracteur Lamborghini d'une puissance de 35 cv équipé d'une cabine rigide pour la somme de 20 360 € hors-taxe soit 24 432 € TTC.

Il décide par ailleurs de demander l'aide de l'état au titre de la DETR et sollicite une subvention au titre de l'acquisition de matériel pour la seconde répartition vu l'urgence.

2/ Création d'une nouvelle opération.

Le conseil municipal ayant décidé le remplacement du tracteur de la commune lors de cette même séance, il est nécessaire de créer au budget 2014 un nouvelle opération.

Après exposé du Maire et débat, le conseil municipal décide la création de l'opération 1405 nommée : « achat d'un tracteur ».

3/ DM 02-2014.

Le Maire explique aux membres de l'assemblée que l'opération : 1405 « achat d'un tracteur », nouvellement créé nécessite une affectation de crédit qu'il présente comme suit

Réduction de crédits :

Opération 1305 Chapitre 23	Article 2315 : - 24 500 €
Ancienne situation : 144 916 €	Nouvelle situation : 120 416 €

Ajout de crédits :

Opération 1405 Chapitre 21	Article 21578 : + 24 500 €
Art 21 578 Ancienne situation : 0.00 €	nouvelle situation : 24 500 €

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide les modifications de crédits tels que présentées.

4/ FDS 2014.

A la demande du conseil général, la délibération du 29 mai 2013 sollicitant l'aide du FDS est complétée comme suit :

Notre dossier FDS 2014 réfection du VC 16 route du cimetière ayant été approuvé par la commission permanente du Conseil Général dans sa séance du 17 mars 2014, le conseil municipal après avoir pris connaissance des décisions prise par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité.

Le conseil municipal de la commune de Berzy Le Sec sollicite la subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2014 pour les travaux suivants :

N° opération : 14-3235	Voirie : VC16 route du cimetière	
Montant total TTC : 17 164.99 €	Montant global HT : 14 352 €	subvention programmée 8 324.16 €
Charge communale 8 840.83 €	notification du 17/03/2014	

Il s'engage :

1. À affecter à ces travaux 18 000 € sur le budget communal 2014
2. À réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010 à partir de la date de notification.

5/ Travaux dans le logement communal.

Mr le Maire présente à l'assemblée les différents devis demandés par Mr Georgelin en charge du suivi du dossier de rénovation du logement communal.

Mr Georgelin présente un devis de remplacement des fenêtres par la société Art Pose tout ; un devis de plomberie de la société EURL Boucher Thomas, d'un devis de maçonnerie de la société Edife services, d'un devis de peinture de la société Arc en Ciel peinture, d'un devis de couverture de la société Aisne couverture.

Après débats, le conseil municipal décide les travaux suivants :

1. Changement des ouvertures (fenêtres et portes) par la société Art Pose Tout pour la somme de 9 490 € HT soit 11 388 € TTC
2. Remise en état de la salle de bains
 - Plomberie par la société EURL Boucher Thomas pour la somme de 3 040.33€ HT soit 3 344.15 € TTC

- Isolation des murs (plusieurs devis seront demandés)
- Pose d'un vélux par la société Aisne couverture pour la somme de 615 € HT soit 738 € TTC.

Les travaux seront réglés à l'opération 1402 chapitre 21 article 2132.

6/ **DM 03-2014**

Le Maire explique aux membres de l'assemblée que les crédits prévus au budget primitif pour l'opération : 1402 « Travaux logement communal », ne permettront pas de régler l'intégralité des travaux décidés par le conseil municipal. Le Maire propose donc de procéder à une décision modificatives qui se traduit comme suit :

Réduction de crédits :

Opération 1305 Chapitre 23	Article 2315 : - 10 000 €
Ancienne situation : 120 416 €	Nouvelle situation : 110 416 €

Ajout de crédits :

Opération 1402 Chapitre 21	Article 2132 : + 10 000 €
Art 2132 Ancienne situation : 16 000 €	Nouvelle situation : 26 000 €

Le Conseil Municipal après exposé du Maire décide les modifications de crédits tels que présentées.

7/ **Questions diverses**

- **Sécurité au château :** Monsieur Vecten demande si des pancartes ont été installées près des échafaudages du château et des accès en hauteur. Monsieur le Maire, affirme que les accès les plus dangereux ont été clôturés de façon à ce que personne ne puisse y accéder. Il ajoute à ce propos qu'une vérification sur le contrat de location de la salle sera faite pour s'assurer qu'il est bien précisé que tous les accès ne sont pas autorisés aux locataires.
- **Eglise :** Le Conseil demande quelles sont les avancées concernant la réfection de l'église. Monsieur le maire explique qu'étant toujours en attente du devis pour la sacristie, nous n'avons pu faire la demande de subvention sur la réserve parlementaire et par conséquent les travaux de ce monument interviendront au budget de l'année 2015.
- **Pilier du château :** la pose d'un pilier sous le château étant prévue, le conseil souhaiterait connaître l'avancée des travaux. Monsieur le Maire, répond qu'il ne reste qu'à prendre rendez-vous pour aller chercher les pierres.
- **Festivités 2015 :** L'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour définir les dates de la fête Communale au 31 mai 2015 et du festival BERZYK au 13 juin 2015.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures vingt cinq.

Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Fait à BERZY LE SEC, le vendredi 29 août 2014.
Le Maire, C.Deulceux.**